



**DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX
ET DES INVESTISSEMENTS DE DEPLACEMENT
SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE**

Commune de BORDEAUX

**Aménagement rue Claude Bonnier (entre la rue du
Château d'eau et le cours d'Albret) et place du
Colonel Raynal**

Dossier définitif du projet

Par délibération n°2011/0232, en date du 29 avril 2011, le Conseil de Communauté a décidé de l'ouverture de la concertation publique préalable relative au projet d'aménagement du Cours de Verdun (entre le cours Xavier Arnozan et la place Tourny), de la Place Tourny, du Cours Clémenceau, de la rue du Docteur Nancel Pénard, du cours d'Albret, de la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'Eau et le cours d'Albret) et de la place du Colonel Raynal, d'une longueur totale de 2 kilomètres par une rénovation générale et la création de couloirs de bus afin d'améliorer la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun du réseau TBC. Cette concertation publique s'est déroulée du 27 juin 2011 au 19 juillet 2013 inclus et le bilan a été approuvé par délibération n°2013/0602 du 27 septembre 2013.

L'analyse des contributions permet de relever que l'opportunité même du projet n'est pas remise en cause.

La Communauté urbaine de Bordeaux a ainsi précisé les objectifs poursuivis découlant de son choix d'un aménagement à savoir, l'opération permettra une rénovation générale en vue de l'installation de la Cité Municipale et en continuité des aménagements réalisés esplanade Bonnac.

Présentation du dossier définitif du projet

La Communauté urbaine de Bordeaux doit arrêter le dossier définitif de ce projet dans sa nature et ses caractéristiques essentielles et le tenir à la disposition du public.

Le projet d'aménagement de voirie et d'espace public se situe sur la commune de Bordeaux.

Ce projet est décomposé comme suit :

Il convient donc d'une part de recomposer l'image d'un square Place du Colonel Raynal par la réalisation d'îlots plantés dans la continuité de l'esplanade Bonnac. Cet aménagement est classé en aire piétonne avec cycles autorisés afin de favoriser un usage mixte de l'espace avec une traversée piétonne dans la continuité de l'esplanade Bonnac.

D'autre part la requalification de la rue Claude Bonnier (entre la rue du Château d'Eau et le cours d'Albret) avec une circulation automobile à un sens du Cours d'Albret vers la rue du Château d'Eau et à un contre sens réservé à la circulation des bus.

Le profil en travers proposé est composé :

- d'une chaussée avec une file de circulation en sens unique et un couloir bus autorisé aux vélos, en sens opposé ;
- de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite (P.M.R) et cars ;
- de trottoirs largeur variable ;
- d'un parvis piétonnier.

Le coût de cette opération, estimé à 2 400 000 € TTC ($\pm 15\%$ valeur avril 2013), comprend les travaux de voirie, y compris les mesures compensatoires.

PLAN DE SITUATION

